

**M. l'Orateur:** Quand lisons-nous ledit bill pour la 3<sup>e</sup> fois? Dès maintenant?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A la prochaine séance de la Chambre.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'on le lise pour la 3<sup>e</sup> fois maintenant. Le débat a été tenu. Il n'y a pas de motif, me semble-t-il, pour remettre la troisième lecture à plus tard.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** On pourrait en donner lecture à la prochaine séance tout aussi bien que ce soir.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre qu'on déclare qu'il est dix heures?

**Des voix:** D'accord.

#### MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

#### GENDARMERIE ROYALE—LES RUMEURS DE VEXATIONS À L'ÉGARD DE NAVIRES PORTUGAIS

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, mon grief découle d'une question que j'adressais le 2 février au solliciteur général (M. McIlraith) et qu'on trouve à la page 3081 du *hansard*. Elle portait sur ce que j'ai appelé alors les vexations excessives dont était l'objet un navire portugais de la part de la GRC. Je n'ai rien à redire à la réponse du ministre. Je profite simplement de l'occasion que m'offre ce débat d'ajournement pour donner plus de détails à ce sujet, ce qui m'était interdit pendant la période des questions.

Le lundi 26 janvier, le navire portugais *David Melgueiro* ayant à son bord une cargaison de quelque 800,000 tonnes de poisson avait fait son entrée dans le port de Saint-Jean à la suite de difficultés surgies en mer. Par une mer houleuse, le navire avait heurté des glaces flottantes au large de la côte du Labrador et une fissure s'était produite dans sa coque. Il était arrivé dans le port de Saint-Jean le lundi, 26 janvier. Pour parvenir jusqu'à ce port, il lui avait fallu deux ou trois jours, pendant lesquels l'équipage avait dû monter une garde de tous les instants. Je mentionne cela, parce que c'est important

[M. l'Orateur.]

pour bien apprécier la suite. Évidemment, lorsque le navire a jeté l'ancre à Saint-Jean, l'équipage s'est mis en devoir de récupérer ses forces après avoir monté une garde incessante durant deux ou trois jours. Au soir du mardi 27 janvier le gendarmerie royale a procédé sur le navire à une perquisition à laquelle ont participé de 15 à 20 de ses membres. Au cours de cette descente, les gendarmes ont saisi des cigarettes, des cigares, du vin etc. La quantité des denrées saisies n'était pas excessivement importante. Mais le comportement de la gendarmerie royale est à l'origine de mon grief.

• (10.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, les bateaux de pêche portugais utilisent le port de Saint-Jean depuis 400 ans. J'espère que le secrétaire parlementaire restera quelques minutes, parce qu'il apprendra peut-être quelque chose. Ils utilisent ce port depuis 400 ans, et à tel point, en fait, que les équipages portugais sont considérés comme membres de plein droit de la vie communautaire de Saint-Jean; et quand un incident comme celui-ci arrive, où il est nettement évident qu'on a commis des excès dans la conduite de l'enquête, une enquête légitime de la GRC, cet incident produit le même effet que si la GRC entrait dans une maison privée de Saint-Jean et se conduisait de la même façon.

Dans sa réponse, le ministre a indiqué qu'une enquête était en cours. Nous tenons à en connaître le résultat car si la GRC se met à tracasser ainsi les bateaux portugais, ils n'utiliseront pas le port de Saint-Jean, car il y a d'autres ports où ils peuvent mouiller dans les îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous sommes très désireux à Saint-Jean de conserver le commerce dû aux équipages portugais. Il constitue une source très importante de revenu pour le port et nous devrions plutôt traiter les Portugais avec le plus grand respect et faire tout pour les encourager à utiliser nos installations portuaires qui ont coûté si cher au gouvernement canadien.

Ayant peu de temps, monsieur l'Orateur, je vais citer directement une lettre envoyée au procureur général de Terre-Neuve par le commandant du navire portugais le *David Melgueiro*, dans laquelle il reconnaît qu'il y a eu infraction à la loi. Une certaine quantité de whisky a été vendue par un membre de l'équipage en contravention des règlements des autorités portugaises et du navire. Néanmoins, le commandant du bateau énumère,